

CONTACTS :

Nanterre, le 21 juillet 2021

**Mélina COHEN-SETTON**

Attachée de presse

[melina.cohen.setton@editia.fr](mailto:melina.cohen.setton@editia.fr)

06 18 12 74 59

**Pierre SAINT-GAL**

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

[Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr](mailto:Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr)

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

## **Nanterre adapte son activité durant l'été aux nouvelles règles sanitaires et prend de nouvelles dispositions pour la vaccination**

**La Ville de Nanterre a pris connaissance du décret gouvernemental qui impose notamment la mise en place d'un passe sanitaire pour les événements rassemblant plus de 50 personnes.**

Conformément aux nouvelles obligations juridiques, ce passe sanitaire sera mis en œuvre à partir du 23 juillet pour tous les événements organisés par la Ville durant l'été. Il s'agit notamment de « La Plage » au stade Gabriel Péri, des Terrasses d'été dans différents quartiers, des séances de cinéma en plein air, et du « Live des jeux » le samedi 31 juillet sur le parvis de l'Arena.

Pour accéder à ces événements, il faudra être muni d'un « passe sanitaire », qui consiste à présenter, sous forme numérique ou papier, la preuve d'une vaccination complète, ou d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures, ou un certificat de rétablissement de la Covid-19 de moins de 6 mois.

La Ville de Nanterre reste très attentive à l'évolution préoccupante de la situation sanitaire, avec une nouvelle vague de l'épidémie, alors que le taux de vaccination des Nanterriens reste inférieur à la moyenne départementale et régionale, et que les personnes non vaccinées ont 12 fois plus de risque de développer la maladie.

C'est pourquoi la municipalité maintient plus que jamais son engagement en faveur de la vaccination, seul moyen de retrouver une vie normale, et notamment une vie sociale.

Le centre de vaccination de l'espace Chevreul sera ainsi maintenu cet été. Le lundi 26 juillet prochain, les Nanterriens souhaitant se faire vacciner seront accueillis

**CONTACTS :**

**Mélina COHEN-SETTON**

Attachée de presse

[melina.cohen.setton@editial.fr](mailto:melina.cohen.setton@editial.fr)

06 18 12 74 59

**Pierre SAINT-GAL**

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

[Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr](mailto:Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr)

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

sans rendez-vous de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h. Ils devront se munir d'une pièce d'identité et de leur carte vitale ; les mineurs devront être accompagnés d'un adulte et une autorisation parentale sera exigée.

Par ailleurs, la Ville de Nanterre a proposé à la préfecture des Hauts-de-Seine sa collaboration pour organiser des stands de vaccination sans rendez-vous en marge des événements organisés par la Ville, dans la mesure où ces événements pourront être maintenus.

La vaccination est l'affaire de tous.